



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 109-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs: Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

---

## Objet :

### CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BERNAY ET LE HALL DE LA CHANSON FRANCAISE RELATIVE AU DON D'UNE EXPOSITION

---

## Exposé des motifs :

A l'occasion de l'anniversaire des 60 ans de la disparition d'Edith Piaf, la Ville de Bernay a organisé un ensemble d'actions culturelles célébrant la chanteuse. Cette année commémorative a initié un nouveau partenariat entre la collectivité et le Hall de la Chanson.

De son côté, le Hall de la Chanson a initié, produit et financé une œuvre en 11 tableaux consacrée à la vie de la chanteuse Edith Piaf intitulée *Edith Piaf en 11 tableaux de Catel*. Cette œuvre a été conçue et créée par Madame Catel Muller.

Riche de cette nouvelle collaboration, le Hall de la Chanson propose de faire don de cette exposition à la Ville de Bernay, attachée à la chanteuse. Une convention entre le donateur, le Hall de la chanson et le donataire, la Ville de Bernay, permettra de formaliser cette donation.

---

## Délibération :

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le projet de convention de donation ci-annexé

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

**D'ACCEPTER** le don de l'œuvre intitulée *Edith Piaf en 11 tableaux de Catel*, de Madame Catel Muller, par le Hall de la Chanson cité

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention annexée et tout autre document s'y référant

**DE PRENDRE** les mesures nécessaires à la bonne conservation de ladite exposition

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

